

Bulletin Municipal

2025



Édition 2026



Saint-Floxelaises, Saint-Floxelais,

Cette année est un peu particulière pour la diffusion de notre bulletin communal annuel et ce en raison des règles spécifiques encadrant les propagandes électorales lors d'élections. Les élections municipales ont eu lieu le 15 mars 2026 et vous avez accordé de nouveau votre confiance à la liste que j'avais l'honneur de conduire. Merci pour votre participation à cette élection puisque vous étiez 62 % des inscrits à être venus voter. Sachez que la nouvelle équipe fera au mieux pour notre commune. Comme beaucoup d'entre vous, je déplore ce nouveau mode de scrutin qui ne laisse plus de choix et qui risque d'éloigner les électeurs des urnes et tend à décrédibiliser la fonction de Maire.

Retour sur l'année 2025 où sur le plan démographique dans notre commune, il y a eu 3 naissances et 2 décès, contrairement au niveau national, où pour la première fois le nombre de décès a été supérieur au nombre de naissances. Pendant cette année, j'aurais eu également le plaisir de célébrer un mariage d'un Saint-Floxelais, pompier volontaire à Montebourg, M. Xavier POUPPEVILLE avec Mme FRUGIER Valérie, et je leur renouvelle tous mes vœux de bonheur.

Six pompiers sont domiciliés sur le territoire de notre commune et je les remercie pour leur engagement et leur dévouement. Félicitations au lieutenant MOCQUET pour sa prise de commandement à la caserne de Montebourg en remplacement du capitaine TENDREL qui, après 25 années au service de la population, a pris une retraite de pompier bien méritée.

Concernant les réalisations 2025, afin de répondre aux problèmes de vitesse et d'insécurité pour les riverains de la rue Saint-Clair, 2 feux micro-régulés ont été posés. Il a été procédé également sur la deuxième partie de cette rue à l'effacement des réseaux et la pose de candélabres leds. La pose du vitrail fabriqué par M. Ghislain BOURGET, maître verrier et ses deux apprentis a finalisé la rénovation dont l'entourage en pierre avait été restauré en 2024 par l'entreprise BODIN de Montebourg. Sa bénédiction a été célébrée par le Père Georges, le 06 décembre 2025.

Le conseil municipal a délibéré pour réhabiliter le logement de l'ancien presbytère. TM Intérieurs, cabinet de maîtrise d'œuvre à Sainte Mère Eglise a été recruté et suite aux différentes études obligatoires, les appels d'offres seront lancés. Pour ce projet, nous avons la certitude que la commune bénéficiera d'une aide d'un montant de 51 300 € par le Département de la Manche, suite à la signature d'un FIR.

J'évoquerai également en 2025, le début des travaux d'une zone humide sous maîtrise d'œuvre du Cotentin (compétence GEMAPI) sur les parcelles situées en amont de Vaudiville et que la municipalité avait acquise au début de mandat. Le but de ces aménagements est, que ces parcelles jouent un rôle d'éponge, renforçant la biodiversité et ainsi ralentir l'arrivée de l'eau pour limiter les inondations. Ces travaux devraient se prolonger sur 2 années supplémentaires.

Autre sujet que je ne peux occulter, le projet du poulailler fermé de 30 000 poules pondeuses qui serait implanté sur des parcelles situées entre l'impasse de la Ferté et l'impasse de l'église. Compte tenu de l'emplacement choisi (qui suscite un bon nombre d'inquiétudes des riverains) de l'impact paysager, du patrimoine, de la route inadaptée et du risque confirmé par la direction du cycle de l'eau de l'accroissement des inondations déjà existantes, le conseil municipal a délibéré contre l'emplacement choisi à l'unanimité. Le certificat d'urbanisme ayant été accordé au mois de janvier 2026, une demande de permis de construire devrait être déposée. A signaler qu'à l'initiative de riverains, l'association « Défendre et Protéger le Pays de Montebourg » a été créée afin de s'opposer aux différents projets qui viendraient perturber la vie des habitants avec les conséquences impactant le territoire de Montebourg. Comme le conseil municipal, l'association n'accepte pas le lieu retenu pour ce projet.

En ce début de nouveau mandat, je tiens à remercier les conseillers municipaux qui ont souhaité continuer à travailler avec moi en me renouvelant leur confiance ainsi que ceux qui pour différentes raisons ont fait le choix d'arrêter : Stéphanie FRIGOT, qui après 2 mandats, a souhaité se consacrer à son activité professionnelle et Emilie MONTAGNE, qui a quitté notre commune. Trois nouveaux conseillers nous ont rejoints, M. BELLOT Adrien, Mme LEPLEY Amélie et Mme OSMONT Sabrina.

Mention spéciale pour Jacques ONFROY, avec lequel j'ai travaillé au conseil municipal 25 ans, pendant ces années, nous avons eu de temps à autre quelques désaccords, mais nous avons toujours su trouver des compromis.

Jacques, c'est 31 ans de mandat municipal puisque élu conseiller municipal en 1995, 2ème adjoint en 2001, Maire de 2008 à 2020 et 1^{er} adjoint de 2020 à mars 2026. C'est également 48 ans comme membre du Comité des fêtes, dont notamment 10 ans de présidence.

Un énorme merci à lui, pour toutes ces années d'investissement pour la commune et même s'il reste le porte-drapeau de la commune, qu'il profite bien de sa famille et de son temps libre.

Merci à nos agents communaux pour leur investissement, Ghislaine, notre fée du logis, Véronique, notre régisseuse de salle, Mickaël notre couteau suisse, Christelle, notre secrétaire, élément essentiel du bon fonctionnement de notre mairie.

Merci aux associations communales, les Boendr's qui contribuent à faire connaître Saint-Florel hors du Département, le Comité des fêtes pour ses différentes animations, contribuant ainsi à la vie de la commune.

Merci aux habitants qui apportent leur aide ponctuellement et aussi lors de la journée citoyenne, qui pour 2026, est programmée au 12 septembre 2026 et qui concernera la démolition d'éléments du logement de l'ancien presbytère en accord avec le cabinet TM Intérieurs chargé de la maîtrise d'œuvre.

Au plaisir de vous rencontrer !

Joël GUILBERT

COMPTE ADMINISTRATIF 2025

SECTION FONCTIONNEMENT RECETTES

Produits des services du domaine	13 083,95 €
Impot et taxes	34 033,16 €
Dotations et participations	80 644,05 €
Revenus des immeubles	4 964,52 €
Attenuation de charges	525,76 €
Autres produits financiers	1,62 €
Impots directes	87 913,00 €
Total des recettes de fonctionnement	221 166,06 €

SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES

Excédent de fonctionnement capitalisé	108 686,47 €
FC TVA	7 269,09 €
Amortissement travaux	10 232,56 €
Eau pluviales urbaines	4 160,00 €
Recherche sur Bâtiment historique	1 500,00 €
Amendes de police feux rue St-Clair	16 823,00 €
Fond de concours feux rue St-Clair	6 620,00 €
Eaux pluviales (amortissement)	2 080,00 €
Part pôle enfance jeunesse (amort)	2 938,75 €
Total des recettes d'investissement	160 309,87 €

DEPENSES

Charges à caractère général	47 103,91 €
Charges de personnel	50 135,74 €
Autres charges de gestion courante	44 198,61 €
Charges financières	2 306,79 €
Atténuation des recettes	10 045,00 €
Charges exceptionnelles	37,00 €
Dotations aux amortissements	15 251,31 €
Total des dépenses de fonctionnement	169 078,36 €
Excédent de fonctionnement 2025	52 087,70 €
Excédent fonctionnement 2024 reporté	231 978,69 €
Excédent de fonctionnement global	284 066,39 €

DEPENSES

Remboursements emprunts	9 600,61 €
Eaux pluviales	2 080,00 €
Participation pôle enfance jeunesse	3 021,00 €
Vitrail église façade ouest	14 059,84 €
Frais étude logement ancien presbytère	5 460,00 €
Travaux effacement de réseaux rue St-Clair	71 948,99 €
Installation de feux rue St-Clair	40 046,88 €
Numérisation actes état civil	2 178,62 €
Matériel de bureau et informatique	1 616,40 €
Matériel technique	604,68 F
Total des dépenses d'investissement	150 617,02 €
Excédent d'investissement 2025	9 692,85 €
Déficit investissement 2024 reporté	-32 812,87 €
Déficit d'investissement global	-23 120,02 €
RESULTAT GLOBAL 2025	260 946,37 €

ETAT CIVIL

NAISSANCES

Félicitations aux parents

RENOUF Jules, né le 13 janvier 2025

RIOU Iris, née le 18 juin 2025

MARIE Alfie né le 18 décembre 2025

MARIAGE

Tous nos vœux de bonheur aux époux

Mme FRUGIER Valérie et M. POUPPEVILLE Xavier unis le 12 Juillet 2025

DÉCÈS

Sincères condoléances aux familles

DHERVILLEY Eugène, le 22 juillet 2025 dans sa 90ème année

GROULT Jean-Claude, le 07 septembre 2025 dans sa 80ème année

SUBVENTIONS 2025

Subventions annuelles:

Cœur en liberté	50 €
Association Rêves	30 €
Don du sang	30 €
Association Normande d'Entraide aux Handicapés Physiques (Montebourg)	30 €
Cœur et cancer x	50 €
Ensemble contre le projet d'enfouissement à Eroudeville	100 €
Comité des fêtes de Saint-Floxel	250 €
Banque Alimentaire	30 €
Fond de solidarité aux logements	100 €
Fond d'aide aux jeunes de la Manche	100 €
Partenariat Théâtre le Trident 2025-2026	300 €
Total	1070 €

Subventions écoles:

Collège Sainte Marie de Valognes pour un séjour à Barcelone. 1 enfant concerné	20 €
Collège Saint-Exupéry de Sainte-Mère-Eglise : 20 € pour des sorties scolaires. 1 enfant concerné	20 €
Total	40€

Pour rappel, les subventions aux écoles publiques et privées de Montebourg sont versées une fois par année scolaire en retour d'un listing des enfants de la commune scolarisés dans leur établissement et selon le niveau scolaire :

Ecole maternelle : 10 € / Ecole primaire : 15 € / Collège : 20 €

Subventions versées pour l'année 2024-2025 :

École Notre Dame : 200 € soit 10 enfants en primaire et 5 enfants en maternelle.

Collège Tiphaigne de la Roche : 400 € soit 20 enfants

Principales délibérations 2025

Vote des taux d'impositions 2025

Le Maire propose au Conseil Municipal de voter les taux d'imposition 2025, en les augmentant de 1.5 %. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 11 voix pour décide d'augmenter les taux comme suit :

Taux 2025 :

- Foncier bâti : **32.94 %**
- Foncier non bâti : **17.41 %**
- taxe d'habitation résidences secondaires : **9.64 %**

Projet presbytère

Monsieur le Maire propose la réhabilitation du presbytère, et afin de bénéficier de la subvention dans le cadre du FIR (fonds d'Investissement Rural) d'un montant estimatif de 51 300 €, demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette réhabilitation.

Suite à la rencontre avec les services du Conseil Départemental de la Manche, concernant cette subvention, il a été indiqué que ce montant pourrait être revu à la baisse compte tenu des choix budgétaires du Département.

Des conseillers municipaux font remarquer que la réfection de la Rue de la Foulerie n'est pas prévue au budget mais qu'elle serait nécessaire et promise depuis un bon nombre d'années.

Monsieur le Maire répond que cette réfection n'est pas prévue notamment parce que la destruction de deux maisons est programmée, et qu'il ne serait pas judicieux de refaire la voirie avant ces démolitions, même s'il est bien conscient, qu'il faudra la refaire avec des aménagements piétonniers.

Monsieur le Maire indique que le projet du presbytère était initialement non prévu, mais que depuis avril 2024, son devenir est le sujet récurrent du conseil municipal et qu'il serait important de le rénover et d'apporter un revenu à la commune, et également un point très important, créer un atelier municipal dans un des garages. Les conseillers ayant été destinataires de tous les éléments nécessaires pour se prononcer, Monsieur le Maire demande de procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 7 voix pour et 4 abstentions, adopte le principe de la réhabilitation du presbytère, et autorise Monsieur le Maire à faire toutes les demandes de subvention : FIR, Fonds de concours, DETR/DSIL/FONDS VERT, et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'attribution de ces subventions.

Projet feux micro régulés rue Saint-Clair

Suite aux relevés de vitesse effectués en septembre 2023 par les services de l'agence routière départementale de Valognes dans la rue Saint-Clair, il en ressort de nombreux excès de vitesse.

Monsieur le Maire, suite à sa rencontre avec les services de l'agence routière départementale de Valognes, informe le conseil municipal de la possibilité de mettre en place des feux micro-régulés dans cette rue.

Deux entreprises ont été sollicitées afin de chiffrer la mise en place de ces feux :

- L'entreprise BOUYGUES ENERGIES de Valognes - L'entreprise INEO de Cherbourg-en-Cotentin.

Des travaux complémentaires seront nécessaires à la mise en service de ceux-ci (aménagement de voirie, signalisation et raccordement électrique).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 11 voix pour : décide la mise en place de feux micro-régulés dans la rue Saint-Clair, et retient l'offre de l'entreprise BOUYGUES, d'un montant de 27 990,00 € HT, ainsi que les travaux supplémentaires à la mise en service des feux, estimés à 5 417,00 € HT.

Et à 7 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions, autorise Monsieur le Maire à faire toutes les demandes de subvention : Amendes de police, Fonds de concours, et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'attribution de ces subventions, et à la poursuite de ce dossier.

Règlement salle communale

Monsieur le Maire indique les modifications qu'il souhaite apporter sur le règlement, concernant les locations aux mineurs et demande que la réserve ne soit plus accessible et que le nombre de tables et chaises soit anticipé par le loueur. De plus la casse et perte de matériel seront facturés selon le barème affiché dans la salle et mise à jour selon les tarifs des fournisseurs.

Madame LEMIERE fait part de sa réticence concernant ces conditions pour les tables et chaises, indiquant qu'il n'est pas évident de prévoir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise les modifications suivantes au règlement de la salle communale et décide qu'il n'y aura pas d'augmentation du prix de la location.

-La location ne se fait qu'à des personnes majeures et ne doit en aucun cas être occupée par des mineurs non accompagnés. Pour rappel les enfants mineurs restent sous la responsabilité de leurs représentants légaux

-Préciser la vaisselle nécessaire, les tables et chaises seront mises à disposition, selon les besoins exprimés par l'utilisateur, dans la limite du matériel existant. L'accès à la réserve est interdit à toute personne extérieure à la mairie, sauf autorisation spéciale de la mairie.

Le mobilier et le matériel présents ne doivent pas quitter l'intérieur de la salle.

Le règlement est adopté à 8 voix pour et 1 abstention des membres présents.

Délibération nouveau contrat de partenariat avec le Trident

Accord de la subvention d'un montant de 300 € à l'unanimité du conseil.

Délibération travaux du garage pour le matériel communal

Extension d'une avancée de 1,50 m x 4,50 mètres afin de rentrer le véhicule communal.

Devis de.....20 195.71 € HT RENOV'DES MARAIS (Ste Mère Eglise)

Devis de.....10 675.68 € HT HAPISOL (Montebourg)

Accord à l'unanimité pour le devis HAPISOL pour un montant de 10 675.68 € HT.

Délibération choix d'offre de maîtrise d'œuvre réhabilitation logement du presbytère

Monsieur le Maire indique que des trois cabinets sollicités, deux ont répondu et fait une proposition. L'ouverture des plis a été faite par le Maire et les deux adjoints, en présence de Madame FRANCOIS, secrétaire de Mairie. Après analyse, le montant des offres s'est avéré identique.

Cabinet TM intérieur de Sainte Mère Eglise : 34 600 €

Royer architectes et associés de Valognes : 34 600 €

Le Cabinet TM intérieur ayant listé l'ensemble des postes ayant besoin d'une rénovation, dont l'assainissement. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient le Cabinet TM intérieur par :

7 voix pour et 3 abstentions.

Modification délibération Projet de réhabilitation du presbytère du 04 mars 2025

Les frais d'accompagnement du C.D.H.A.T. (12500 €) étant à déduire du montant global des travaux, le Conseil Municipal approuve par 10 voix « pour » la modification de la délibération du 04 mars 2025 relative au projet de réhabilitation du presbytère.

Délibération projet création d'un poulailler de 30 000 poules pondeuses sur le territoire de la commune

M. le Maire a demandé à M et Mme JOURDAIN porteur du projet poulailler d'exposer leur projet afin de répondre aux interrogations des membres du conseil municipal. Devant les réactions et agacements du public présent, M. le Maire a demandé une suspension de séance afin de permettre aux personnes présentes dans l'assemblée de s'exprimer et poser quelques questions. Dans la mesure où plus de trois membres du conseil municipal ont demandé de délibérer à huis clos, le public a été contraint de sortir de la salle.

M. Le Maire a fait lecture de la proposition de motion suivante :

Monsieur le Maire informe qu'une demande de certificat d'urbanisme n° 050 467 25 00033 a été déposée en mairie en date du 14/10/2025 pour un projet d'implantation d'un poulailler fermé de 30 000 poules pondeuses sur le territoire de la commune de Saint-Floxel, par le Gaec JOURDAIN, dont le siège social est à Teurthéville-Bocage. L'emplacement de ce projet serait sur les parcelles A522 et A523 situées

le long de l'impasse communale de la Ferté et l'accès par la parcelle A496 bordant la RD63. Les dimensions du bâtiment seraient d'une longueur de 146 m et d'une largeur de 15,50 m et implanté à 100 mètres des habitations. Une riveraine concernée par le projet exerce une activité de chambres d'hôtes depuis 2014. Cette implantation aurait un impact visuel direct sur le paysage que l'on aperçoit de la Mairie et de l'église. La RD63 par laquelle se situerait l'accès au poulailler se dégrade régulièrement en raison de la nature des sols, nécessitant l'intervention chaque année des services de l'agence départementale de Valognes pour remettre de l'empêchement d'enrobé. L'intersection de cette route avec l'impasse de la Ferté est victime chaque année d'inondations lors d'épisodes pluvieux. L'implantation du poulailler prévoit la suppression partielle de haies entre les parcelles A522 et A523. La parcelle A523 où se situera le bâtiment est d'une inclinaison différente et dirige les écoulements d'eau vers "le fossé des Renoufs" qui lui-même, alimente le ruisseau du Coisel qui traverse une partie de la commune dont le secteur de Vaudival et Vaudiville où il déborde sur la route chaque année d'environ 60 cm, empêchant la circulation des riverains. En 2020, la commune a fait l'acquisition de deux parcelles situées en amont B113 et B114 afin de prévenir ce phénomène par la création d'une zone humide. Ces travaux ont débuté cette année sous maîtrise d'œuvre des services du Cotentin qui, compte tenu de leur importance, se poursuivront sur une, voire deux années. Les Saint-Floxelais sont déjà victimes, comme beaucoup d'autres habitants des communes du pôle de Montebourg, des odeurs émises par le centre d'enfouissement de le Ham. L'adoption prochaine du PLUI, limitera les droits à construire, et remet déjà en cause des projets de pétitionnaires ayant acquis des terrains. Le PLUI appliquant la loi ZAN qui doit protéger et valoriser le patrimoine naturel pour réduire les pressions sur la biodiversité, de protéger et de restaurer les écosystèmes et de susciter des changements en profondeur afin d'inverser la trajectoire du déclin de la biodiversité. Face à ce projet qui ne serait pas créateur d'emploi mais d'un fort impact paysager, avec les nombreuses conséquences qui pourraient en découler, inondations, olfactives, augmentation du trafic poids lourds et dégradation accentuée de la RD63, il est demandé aux conseillers Municipaux d'émettre un avis défavorable à ce projet et donner pouvoir au Maire afin de poursuivre toutes actions nécessaires pour défendre les intérêts de la commune. Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à voter.

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal à l'unanimité, s'oppose au projet d'implantation d'un poulailler fermé de 30 000 poules pondeuses et donne pouvoir au Maire afin de poursuivre toutes actions nécessaires pour défendre les intérêts de la commune.

Délibération choix entreprise abattage des deux sapins situés près de l'escalier du cimetière.

M. le Maire soumet au vote deux devis d'entreprises. –

- Devis de FC PAYSAGE (Ste Mère Eglise) : 1 900 € HT Pour une coupe à raz des deux sapins
- Devis de DAVY PAYSAGE (St Sébastien de Raids) : 1 216.67 € HT Coupe des deux arbres et plantation de deux charmilles

Accord à l'unanimité pour le devis DAVY PAYSAGE pour un montant de 1 216.67 € HT.

Délibération participation sociale complémentaire des agents dans le cadre de la procédure de la labellisation :

A compter du 01 janvier 2026, tous les employeurs territoriaux auront l'obligation de participer financièrement à la complémentaire santé (mutuelle santé) de leurs agents. Cette contribution est versée uniquement soit aux agents ayant souscrit un contrat labellisé, La participation minimale de l'employeur étant fixée à 15 € par mois et par agent. M. le Maire propose donc de participer à la hauteur de 15 € par agents.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'approuver, par 9 voix « pour ».

Demande de subvention :

Demande pour un voyage scolaire d'une habitante scolarisée à l'école Sainte-Marie de Valognes, le Conseil Municipal n'a pas souhaité participer, privilégiant les élèves scolarisés dans les écoles de Montebourg, mais se réserve le droit de verser dans les écoles hors commune, dans le cas d'une situation particulière.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de ne pas verser de subvention, par 9 voix « contre ».

Principales réalisations 2025

Pose de deux feux micro régulés rue Saint-Clair :

Suite au vote favorable du conseil municipal les deux feux micro régulés ont été mis en service fin octobre 2026. L'emplacement a été défini en accord avec les services de l'agence routière Départementale de Valognes et il est justifié puisque c'est au niveau de la zone la plus urbanisée et que cela permet également de protéger un passage piéton. Ces feux ne donnent pas pleinement satisfaction, même si on a pu constater une amélioration, la mairie a contacté l'entreprise Bouygues qui les a posés ainsi que le fabricant afin que les réglages soient optimisés.

Montant des travaux : **33 372€**

Amendes de police (Département): 16 823€ Fonds de concours du Cotentin : 6 620€

Reste à charge : **16 549€**

Effacement de réseaux et pose de candélabres rue Saint-Clair :

La première partie de l'effacement des réseaux et la pose de candélabres rue de la Foulerie et rue Saint-Clair avaient eu lieu en 2021.

Il était donc urgent de terminer ces effacements dans la première partie de la rue Saint-Clair en venant de la RN13, cela afin d'avoir une cohérence au niveau de l'éclairage et pouvoir avoir le même modèle de candélabre.



On ne peut que constater que ces effacements de réseaux contribuent à améliorer l'aspect visuel de la rue.

Si cela contribue à éviter également les risques de pannes électriques et téléphoniques lors des tempêtes. La mise en place de candélabres Leds permet surtout d'apporter un meilleur éclairage, moins énergivore, ce qui permet de faire une économie substantielle.

Coût effacement des réseaux et la pose de candélabres leds sur la deuxième partie de la rue Saint-Clair :

Montant des travaux : **73 082,32€**

DETR (État) : 6 802.66€ Fonds de concours du Cotentin : 25 624€ HT Reste à charge : **40 655,66€**

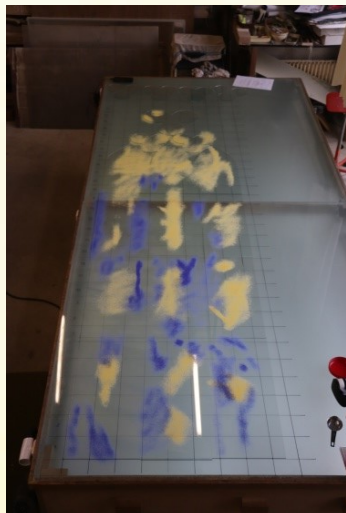
A déplorer que quelques semaines après la mise en service, un poteau d'un candélabre a été plié certainement par un camion lors d'un stationnement. C'est l'assurance du **Syndicat Départemental d'Energie de la Manche** qui va prendre en charge son remplacement et qui devrait intervenir prochainement. La pose d'arceaux de sécurité au pied des candélabres est envisagée.

Vitrail au-dessus du porche de l'église :

Suite aux travaux de Maçonnerie des pierres et des menets réalisés en 2024 par l'entreprise BODIN de Montebourg, il restait la pose du vitrail symbolisant la chaleur et la lumière et dessiné par une équipe du conseil municipal. Il a été fidèlement réalisé par M. Ghislain BOURGET de Vicq-sur-Mer avec l'aide de ses deux apprentis, Julien PUPET et Isaure MATHIS. Une cérémonie de bénédiction de ce nouveau vitrail a été célébrée par le Père GEORGES de la paroisse de Valognes devant une vingtaine de Saint-Floxelais, le samedi 06 décembre 2025 à 11H.

Pour la fabrication de ces vitraux, l'entreprise BOURGET travaille selon la méthode traditionnelle qui comporte différentes étapes.

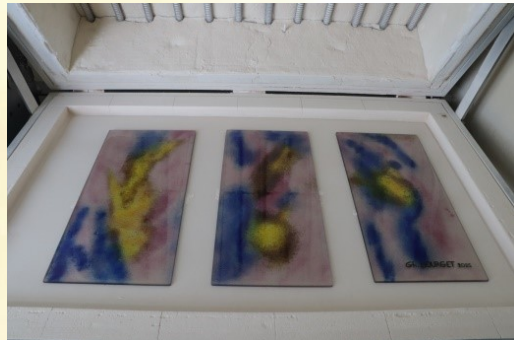
La création d'une maquette à l'échelle 1/10^{ème}, la coupe des verres, l'application de pigments en poudre entre les verres, la cuisson à 830°, la réalisation de la serrurerie en laiton et enfin la pose.



Création maquette



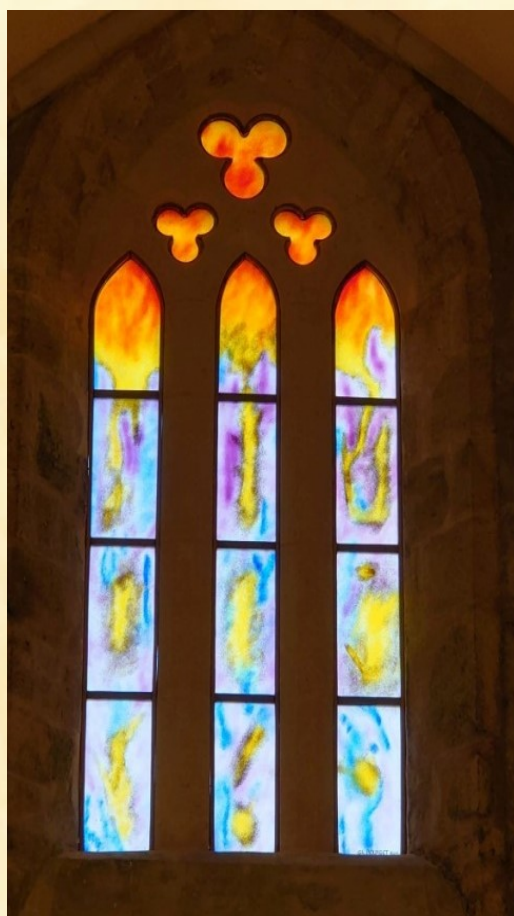
Application de pigments en poudre



Cuisson à 830°



Essai dans l'atelier



Le vitrail posé



Détail de la serrurerie en laiton

Montant des travaux : **26 450€ HT**

Fonds de concours du Cotentin 4 857€ Reste à charge. **21 593 €**

Une demande de subvention a été demandée au Département de la Manche et devrait être versée prochainement.

JOURNÉE CITOYENNE

Une belle mobilisation au service de la commune

Le samedi 27 septembre 2025, s'est déroulée notre traditionnelle Journée citoyenne.

À cette occasion, 22 bénévoles, dont deux personnes extérieures à la commune, ont répondu présents, équipés de leurs outils pour participer aux différents travaux programmés.

Cette journée a permis de réaliser plusieurs chantiers importants. Parmi eux, la réouverture de 240 mètres d'une chasse communale située à proximité de la mairie. Ce chemin redevenu accessible sera particulièrement apprécié des promeneurs et des randonneurs dès le retour des beaux jours.

Les bénévoles ont également procédé au nettoyage approfondi des faïences de la cuisine de la salle communale ainsi qu'au lavage complet des sols à l'aide d'une autolaveuse.

Le repas du midi, préparé et servi par des membres du conseil municipal et des bénévoles, a constitué un moment convivial apprécié de tous.

La municipalité adresse ses plus sincères remerciements à l'ensemble des participants pour leur engagement, leur disponibilité et leur bonne humeur. Ces journées citoyennes permettent non seulement de réaliser des travaux utiles en maîtrisant les dépenses communales, mais aussi de renforcer les liens entre les habitants et de faire vivre l'esprit de solidarité qui anime notre commune.



REPAS DES ÂÎNES

Samedi 4 octobre 2025, pour le traditionnel repas, les aînés de notre commune étaient invités.

A 11 heures ceux qui le souhaitaient se sont retrouvés à l'église pour la cérémonie religieuse célébrée par le Père DANIEL, accompagné à l'harmonium par Mr Daniel VARETTE.



C'est à la salle communale que tous les invités ont été accueillis par Mr le Maire Joël Guilbert, entouré des membres du conseil municipal.

Cette année, la décoration des tables mettait à l'honneur les couleurs et les richesses de l'automne. Épis de maïs, pommes de pin, noix et pommes composaient un décor chaleureux, complété par un petit panier réalisé avec des muselets de bouteilles par Mr ENDELIN..



Les doyens de l'assemblée étaient Madame LAGOUE Andrée et Monsieur MAHEUX Michel



Les 68 convives se sont une nouvelle fois régalés grâce au repas concocté par M. Cyrille Leconte, traiteur à Montebourg.



Le service et la vaisselle ont été assurés bénévolement par quatre jeunes Saint-Florelais ; Garance, Jonas, Léopold et Zia ainsi que certains membres du conseil municipal.

Comme chaque année, la bonne humeur était au rendez-vous parmi nos aînés.

En fin de repas, ils ont poussé la chansonnette et partagé quelques histoires, prolongeant ainsi ce moment convivial jusqu'à une heure avancée de l'après-midi, pour le plus grand plaisir de tous..



APERITIF ET TOASTS CHAUDS
BROCHETTES DE ST JACQUES
RIZ AUX AMANDES
JULIENNE DE LEGUMES
SORBET
NOIX DE JOUE DE PORC
CONFITE SAUCE CHAMPIGNONS
POMMES DE TERRE GRENAILLES
FAGOT D'HARICOTS VERTS
DEMI POMME AU FOUR
SALADE - FROMAGE
BAVAROIS PASSION
CAFE ET PETILLANT

LA CRECHE

Pour la cinquième année consécutive, un groupe de cinq bénévoles s'est mobilisé pour réaliser la crèche de l'église communale. Cette année, Christelle LECARPENTIER, Isabelle LEMIERE, Pierrette LESACHEY et Jacques ONFROY ont été rejoints par une nouvelle bénévole, Maryline HAMON, qui a participé à cette belle réalisation..



Généralement le thème est proposé par la paroisse de Valognes mais pour 2025, aucune consigne particulière, libre aux volontaires de chaque commune de la faire selon leur choix.

Ainsi, ils ont décidé de réaliser une crèche sur le thème de la Montagne et c'est Maryline HAMON qui a réalisé la peinture du fond.

C'est donc le 27 novembre que le petit groupe s'est retrouvé dans l'Eglise afin d'assembler et concevoir la crèche, Il était possible de la découvrir jusqu'à la fin janvier 2026.

Mr le Maire les remercie pour cette belle réalisation.



ARBRE DE NOËL

Comme chaque année Monsieur le Maire et le Conseil Municipal ont eu le plaisir d'accueillir les 43 enfants de la commune ayant répondu à l'invitation pour l'arbre de Noël le dimanche 21 décembre 2025 à la salle communale.

L'enfant le plus jeune était Iris RIOU (7 mois) et le plus âgé était Éléa Osmont (11 ans).

Les enfants ont eu la surprise de voir arrivé notre fameux Père Noël en tracteur.



Le Père Noël et son « petit lutin »



L'arbre de Noël a débuté à 15h00, par un petit spectacle magie et structure de ballon par Éric LORRAIN comme l'année passé, la bonne humeur de tous était au rendez vous ainsi que les friandises, crêpes confectionnées par des conseillères municipales. Un moment apprécié de tous !



ASSOCIATION « LES BØENDR »

Nos membres se joignent ensemble pour vous souhaiter le meilleur pour cette année 2026.

Comme l'année précédente, 2025 a été une année avec peu de campements mais toutefois qualitatifs.

2 campements de reconstitution normande (11^{ème} siècle) :

- Journées de l'Histoire pour le Millénaire à Caen les 22 et 23 mars ;
- Abbaye d'Hambye les 30 et 31 août.

1 campement de reconstitution viking :

- Fête viking d'Isigny sur Mer les 31 mai et 1^{er} juin.

Cette année est particulière pour notre association, puisque le 26 novembre 2025, nous avons fêté les 10 ans de la création des Bøendr.

A cette occasion, l'association était présente dans la salle des fêtes de Saint-Florel pour faire découvrir notre activité à la population le samedi 28 novembre.

Une conférence autour de l'histoire viking du Cotentin a été animée par le guide conférencier Simon TASSET.

Nous remercions chaleureusement la commune pour le prêt de la salle, ainsi que le public présent lors de cet événement.

Comment nous contacter ?

199 Impasse de la Guinguette
50310 Saint-Florel

Tél : 06-34-01-66-98

Mail : association.boendr@gmail.com



@association.boendr



@association.lesboendr



www.lesboendr.jimdofree.com



LE COMITE DES FÊTES

Composé de 16 membres, notre comité a besoin de votre soutien et de votre participation. Notre ambition est de créer des moments de convivialité qui rassemblent les habitants de Saint-Florel, renforcent les liens entre voisins et contribuent à une meilleure connaissance de chacun.

Le bureau : Présidente : Isabelle LEMIERE - Vice-présidente : Karine MAUNOURY - Secrétaire : Marie-Blanche LAISNE - Secrétaire adjointe : Edwige COURTEILLE - Trésorier : Gilles MAZERES - Trésorier adjoint : Jean-Michel FRIGOT.

Les membres : Adrien BELLOT - Ludovic COISNARD - Joël GUILBERT - Jean-Noël LEMIERE - Maurice NOEL - Jacques ONFROY - Marie REVERT - Xavier REVERT - Brigitte TRAVERS - Daniel VARETTE.

Petit récapitulatif de l'année 2025 :

- Le samedi 27 janvier, lors de la cérémonie des vœux de Mr le Maire, nous avons eu le plaisir d'offrir la traditionnelle galette des rois aux personnes présentes.
- Le samedi 15 mars s'est tenu notre premier loto. La salle était comble et l'événement a rencontré un beau succès. Un grand bravo à tous les gagnants.



- Le vendredi 28 mars, nous vous avons proposé une soirée à la Guinguette du Moulin à l'Étang-Bertrand. Une trentaine de personnes étaient présentes pour partager ce moment convivial. La soirée s'est déroulée dans une excellente ambiance et le spectacle a été très apprécié par l'ensemble des participants.



- Le dimanche 27 avril, sous un magnifique soleil, nous avons donné rendez-vous aux enfants de la commune âgés de 0 à 12 ans au jardin public de Montebourg pour une chasse aux œufs. Cette animation a permis aux plus jeunes de partager un agréable moment de détente et de gourmandise. Un grand merci à tous les participants.





Le samedi 14 juin, nous avons organisé une randonnée pédestre d'environ 7 km sur les sentiers de notre commune, suivie d'un apéro-concert animé par l'École de musique des Baies du Cotentin, puis par Picky Balthazar. Cette première édition a été une très belle réussite : plus de 90 marcheurs ont participé à la randonnée et nombreux sont ceux qui ont prolongé la soirée dans une ambiance chaleureuse et conviviale.



- Le vendredi 5 septembre a eu lieu notre deuxième loto. Un grand merci à l'ensemble des participants et à nos généreux donateurs, dont le soutien nous permet d'offrir de beaux lots aux gagnants.
- Et pour finir l'année, le 25 octobre, nous avons organisé une soirée karaoké animée par le DJ Gilloumelody. Les participants ont partagé un moment convivial autour d'une savoureuse poule au pot préparée par M. Cyrille LECONTE, traiteur à Montebourg, suivie d'un dessert de la Biscuiterie de Quinéville.



- Un grand merci à tous pour votre participation, et félicitations aux chanteurs et aux danseurs qui ont su créer une excellente ambiance tout au long de la soirée.

Quelques dates à retenir pour 2026

(Vous pouvez nous suivre sur Facebook ; **Comité des Fêtes de St Floxel**)

- | | |
|---|--------------------------------------|
| * Samedi 24 janvier : GALETTE DES ROIS, | * Samedi 14 mars ; LOTO, |
| * Dimanche 12 avril : CHASSE AUX ŒUFS | * Mardi 19 mai : ASSEMBLEE GENERALE |
| * Samedi 30 mai RANDONNEE PEDESTRE suivi d'un APERO CONCERT | |
| * Vendredi 4 septembre : LOTO, | * Samedi 24 octobre : REPAS KARAOKE, |

N'oubliez jamais que la réussite de nos manifestations repose avant tout sur votre présence. Merci à chacune et chacun d'entre vous de contribuer, par votre participation, à faire vivre notre commune et à partager ces précieux moments de convivialité. Nous espérons poursuivre sur cette belle dynamique, afin de vous offrir encore de nombreux moments de rencontre, de partage et de bonne humeur au sein de notre commune

Isabelle LEMIERE (07.76.69.54.39)

SOYONS
REDOUTABLES
AVEC NOS DÉCHETS !

TRIER PLUS ENFOUIR MOINS

pour

Grâce à vous et à votre implication dans le tri de vos déchets, depuis 2021,
le Cotentin a réduit de 26% la quantité de déchets enfouis !
Poursuivons notre action et soyons redoutables avec nos déchets !



Papier, carton, boîtes et aérosols en métal, bouteilles en plastique, tous les sacs et sachets, tous les pots et tubes, toutes les barquettes et tous les petits emballages métalliques (capsules et muselet de cidre et Champagne, capsule de café, papier de portion fromagère...)



Tous textiles (habillement, linge de maison, chaussures liées par paires) usagés, quel que soit leur état, propres et secs, dans des sacs fermés. Ne pas déposer d'articles humides ou souillés.



Déchets d'hygiène, déchets d'entretien ménager, petits objets cassés et restes alimentaires qui ne peuvent être compostés



Tous les pots, bouteilles et bocaux en verre sans les couvercles

Grâce aux colonnes supplémentaires installées en 2022, le Cotentin dispose de près de 1 000 colonnes pour vous simplifier le geste de tri. **Dans le Cotentin, le tri du verre est solidaire !** Pour chaque tonne collectée, 1€ est reversé à l'association Coeur et Cancer.



Matières humides/azotées (épluchures, thé, café et filtre, pain) **et matières sèches/carbonées** (petits cartons et papiers sans encre, petits branchages et brindilles, fleurs et plantes, restes de repas (sauf viande et poisson), coquilles d'œufs préalablement concassées)

VOUS N'AVEZ PAS DE COMPOSTEUR ?

Avec le Cotentin, bénéficiez gratuitement d'un composteur. Rendez-vous sur lecotentin.fr ou sur l'application **Mes déchets - Le Cotentin** pour le commander.

OÙ COMPOSTER ?

Le Cotentin propose 3 solutions de compostage :

Le compostage individuel

Un composteur est fourni par l'agglomération et ne nécessite qu'1m² d'herbe au sol chez soi.

Le compostage partagé

Compostez vos déchets grâce à des composteurs partagés proches de votre logement.

Le compostage en déchèterie

Déposez vos déchets alimentaires dans les abri-bacs dédiés disponibles dans toutes les déchèteries du Cotentin.

Déchets alimentaires

Un composteur gratuit pour votre jardin

Saviez-vous qu'un tiers du contenu de votre poubelle est d'origine organique ? En compostant, vous pouvez réduire d'environ 30% le volume de vos déchets ménagers.

Depuis 2022, l'Agglomération du Cotentin fournit gratuitement un composteur à tous les foyers qui le souhaitent.

En compostant vos restes de cuisine et de jardin, vous transformez vos résidus en un engrais naturel, bénéfique pour vos plantes et vos espaces verts.

COMPOSTER, C'EST FACILE, RAPIDE ET UTILE !

À chaque remise de composteur, un ambassadeur du tri sera là pour répondre à vos questions et vous remettre un guide du compostage.

N'attendez plus et remplissez le formulaire en ligne dès maintenant sur lecotentin.fr

Ou via l'application
Mes déchets - le Cotentin.



Les déchets alimentaires en déchèterie

Pour ceux qui n'ont pas de jardin ou de composteurs partagés au pied de leur immeuble, l'Agglomération du Cotentin propose une collecte des déchets alimentaires dans des abri-bacs installés en déchèterie.

L'expérimentation menée depuis l'année dernière dans 7 déchèteries du territoire s'est révélée concluante, et le dispositif sera étendu à partir du 1er décembre 2025 à l'ensemble des 15 déchèteries.

Cette solution permet de déposer des déchets qui ne peuvent pas être compostés à domicile, comme les restes à base de viande, poissons, os, coquilles et crustacés. Les autres déchets compostables (épluchures de fruits et légumes, pains rassis, plantes fanées..) sont également acceptés.

La collecte est assurée par la coopérative *Les Petits Composteurs*, avec des bacs remplacés régulièrement pour garantir la propreté. Les déchets sont ensuite broyés localement pour devenir un compost riche en nutriments, utilisé par les maraîchers et jardiniers du Cotentin.

Un geste simple pour réduire vos déchets et valoriser vos restes alimentaires !

DÉCHETS NON ACCEPTÉS : mégots, litières et déjections animales, couches et protections hygiéniques, sacs plastiques, ordures ménagères et emballages, cadavre d'animaux...

LES DÉCHÈTERIES

Tous les autres déchets (déchets dangereux, déchets d'équipements électriques et électroniques, déchets d'ameublement...)

HORAIRES D'OUVERTURE

HIVER 01/10 > 31/03

9h - 12h et 13h30 - 17h30

ÉTÉ 01/04 > 30/09

9h - 12h et 13h30 - 18h30

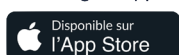
Fermeture dimanche et jours fériés

	LU	MA	ME	JE	VE	SA
LE HAM Rue Saint-Pierre						
TOUTE L'ANNÉE	✓	✗	✓	✗	✓	✓



Mes Déchets

Téléchargez l'application mobile !



Rédacteur: Joël GUILBERT
avec la collaboration de Denis FORTIN, Floriane FERREY, Christelle LECARPENTIER, Isabelle LEMIERE